

Référence : C.N.346.2024.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER  
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

NÉPAL : DÉSIGNATION DE CONCILIEUR EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE V  
ET DÉSIGNATION D'ARBITRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII  
DE LA CONVENTION <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 4 septembre 2024.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation de conciliateur et d'arbitre :

Professeur Surya P. Subedi

\*\*\*

Le 6 septembre 2024



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.592.1998.TREATIES-XXI.6 du 15 décembre 1998 (Ratification : Népal).